|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU TCHAD** **\*\*\*\*\*\*\*\*\*****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE** **\*\*\*\*\*\*\*\*\*****PRIMATURE** **\*\*\*\*\*\*\*\*\*****MINISTERE DE LA JUSTICE****CHARGE DES DROITS HUMAINS** **\*\*\*\*\*\*\*\*\*****DIRECTION GENERALE** **\*\*\*\*\*\*\*\*\*****DIRECTION DES DROITS DE L’HOMME**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **Unité –Travail-Progrès****تقدم – عمل – وحدة** **\*\*\*\*** | **جمهوريةتشاد****\*\*\*\*\*\*\*\*\*****راسةالجمهورية****\*\*\*\*\*\*\*\*\*****راسةالوزراء****\*\*\*\*\*\*\*\*\*****وزارةالعدلوحقوقالانسان****\*\*\*\*\*\*\*\*\*****الامانةالعامة****\*\*\*\*\*\*\*\*\*****الادارةالعامةلحقوقالانسان****\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |

# 31ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L’EPU

**PRESENTATION DU RAPPORT DU TCHAD**

**Par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé des Droits Humains DJIMET ARABI**

# Mardi, le 13 Novembre 2018

**Monsieur le Président de la 31ème Session du Groupe de Travail sur l’EPU ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Groupe de Travail sur l’EPU ;**

**Excellence Mesdames et Messieurs les Représentants des Etats Membres et Observateurs du Conseil des Droits de l’Homme ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions spécialisées des Nations Unies ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations non gouvernementales et de la Société Civile ;**

**Distingués invités, Mesdames et Messieurs ;**

C’est avec un réel plaisir que je prends la parole, en cette circonstance solennelle, pour m’acquitter de ce devoir de présenter le rapport national de la République du Tchad pour le compte du 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel.

A cette occasion, je voudrais adresser mes salutations et mes sincères remerciements à l’ensemble de l’assistance dont la distinguée présence donne un éclat particulier à cet exercice.

Il me plait également, d’exprimer toute ma gratitude, au nom de **SEM IDRISS DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad et de son Gouvernement, à Monsieur le Haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l’Homme, à son équipe et à tous les membres du Conseil des Droits de l’Homme pour la qualité de la coopération avec notre pays et pour leur dévouement et leur engagement sans réserve pour la promotion et la protection des Droits de l’Homme dans le monde.

Je voudrais, à l’entame de mon propos, exprimer également mes sincères remerciements et ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple helvétique pour la chaleur (malgré cette température glaciale pour les sahéliens que nous sommes) de son accueil et son hospitalité.

**Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs ;**

Il est bien connu de tous que les Pays africains dont la République du Tchad, font face à de multiple foyers de tensions ayant des conséquences désastreuses sur la situation des droits de l’homme ces derniers temps.

Qu’il s’agisse de conflits intercommunautaires, , de pauvreté, de difficultés d’accès aux services sociaux de base, du réchauffement climatique, des nouvelles menaces sécuritaires, plus particulièrement le terrorisme, toujours est-il que les défis sont nombreux et multiformes.

La présente session ordinaire du Groupe de travail sur l’Examen Périodique Universel se refermera à la veille de la célébration du 70ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme de 1948 qui revêt une dimension particulière pour le Tchad. Aussi, le Tchad s’attèle-t-il à faire du respect et de la promotion des droits de l’homme un axe majeur de sa politique nationale.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Le Présent rapport que le Tchad soumet à votre appréciation dans le cadre du 3ème Cycle de l’Examen Périodique Universel est le fruit d’un travail coopératif, participatif et conjoint réalisé par le Ministère de la Justice Chargé des Droits Humains et le Comité Technique Interministériel qui regroupe l’ensemble des ministères intervenant dans les différents volets des Droits de l’Homme.

Ce Comité est constitué d’un représentant de l’Assemblée Nationale, des représentants de la Société civile, des partenaires techniques et financiers dont l’office du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme au Tchad devenu désormais Bureau pays. C’est pour nous l’occasion de saluer cette évolution qui témoigne de l’excellente coopération existant entre le Tchad et le Haut Commissariat aux Droits de l’Homme.

**Mesdames et Messieurs ;**

Le présent rapport soumis à votre appréciation est structuré en huit (08) grandes parties composées de 98 paragraphes:

1. Le processus et la méthodologie de rédaction du rapport ;
2. Les avancées relatives au cadre juridique, institutionnel et coopération avec les mécanismes des Nations Unies ;
3. Les progrès réalisés en matière des droits depuis le cycle précédent de l’EPU ;
4. L’État de mise en œuvre des recommandations de 2014 ;
5. Les difficultés rencontrées requérant le soutien de la communauté internationale ;
6. Les visions du gouvernement ;
7. Les attentes du gouvernement auprès des partenaires ;
8. Et la conclusion.

Concernant le processus et la méthodologie de rédaction du rapport, il convient de relever que le présent document est le fruit d’un long travail du Comité interministériel chargé de la rédaction des rapports et du suivi des instruments internationaux en matière des Droits de l’Homme.

Ledit Comité a bénéficié dès le retour de la délégation tchadienne de Genève en 2014, d’une séance de restitution des recommandations émises par le Conseil des Droits de l’Homme. Cette restitution a été suivie de deux journées de réflexion dont la première tenue en mai 2015 portait sur le réexamen des recommandations rejetées et la seconde tenue en novembre de la même année avait trait au suivi de la mise en œuvre des recommandations de l’EPU.

Les avancées enregistrées depuis le dernier passage du Tchad devant le Conseil des Droits de l’Homme sont relatives au cadre juridique, institutionnel et à la coopération avec les mécanismes des Nations Unies.

Au plan juridique, plusieurs lois en faveur des Droits de l’Homme ont été adoptées et des Conventions ratifiées.

Dans le cadre des ratifications, le Tchad a ratifié en 2015 le protocole de la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples relatif à la mise en place de la Cour Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples.

Nous pouvons aussi citer la ratification de :

* la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée qui est un instrument juridique de prévention et de répression de la traite des personnes.
* La Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme ;
* La Convention des Nations Unies de lutte contre la Corruption.

Notre pays est aussi désormais partie à deux conventions ratifiées en début du mois d’Octobre 2018, il s’agit de la Convention de coopération judiciaire internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’Accord tripartite de coopération judiciaire entre le Mali, le Niger et le Tchad. Cet accord est un instrument efficace dont dispose le G5 Sahel pour la lutte contre les crimes organisés, le terrorisme, les trafics transnational et la traite des personnes sur l’ensemble du territoire sahélien.

Le 29 octobre dernier, l’Assemblée Nationale Tchadienne a adopté les projets de loi portant ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la convention sur la protection des Droits des Travailleurs Migrants et des membres de leur famille. Le processus de la ratification de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, est en cours.

De ce qui précède, le Tchad s’engage résolument à poursuivre ses efforts de ratification d’autres conventions internationales.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Dans le cadre législatif, notre pays s’est particulièrement engagé à se doter d’un arsenal juridique qui lui permettra de mieux lutter contre toutes les formes de violation des droits fondamentaux.

Nous pouvons citer la réforme du Code Pénal et du Code de procédure pénale qui mettent en adéquation les pratiques de notre Pays avec ses engagements internationaux. A titre illustratif, le nouveau code pénal a adopté les définitions et les dispositions pertinentes des conventions internationales notamment en ce qui concerne la lutte contre la torture et du droit international humanitaire.

Il faut noter aussi la réforme de la Commission Nationale des Droits de l’Homme par la Loi N°026/PR/2017 révisée et adoptée par l’Assemblée Nationale. Cette réforme qui a été possible grâce à une coopération agissante avec les différents acteurs nationaux et internationaux est citée comme modèle de bonne pratique en matière de la législation sur les Institutions Nationales des Droits de l’Homme. En plus, le Gouvernement tchadien, dans le cadre de la mise en œuvre des institutions de la 4ème République, a constitutionnalisé la CNDH en l’érigeant au rang des Grandes Institutions de la République pour lui donner plus du poids et de visibilité.

La CNDH servira également de mécanisme de prévention et de lutte contre la torture conformément au protocole additionnel à la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dont mon pays est signataire.

Dans le cadre de la lutte contre la torture, les pouvoirs octroyés à la CNDH sont une avancée notable qui doivent être soutenus par les différents partenaires afin d’éradiquer entièrement ce fléau résultant des années des conflits armés et des dictatures. En outre, l’abolition de la peine de mort dans notre pays, nécessite un accompagnement de nos partenaires puisque les grands criminels et les terroristes doivent avoir des centres des détentions de haute sécurité et d’une prise en charge optimale pour leur survie loin des circuits traditionnels afin d’éviter toute influence négative sur les autres détenus.

Pour ce qui est de la condamnation à la peine capitale prononcée au mois d’août dernier, il m’est très difficile en tant que Garde des Sceaux de commenter une décision judiciaire. Mais, en tant que Magistrat, je pense que les juges ont trouvé des éléments assez probants pour conclure à des actes de terrorisme.

Toutefois, la loi 034/PR/2015 portant répression des actes de terrorisme du 15 juillet 2015 est en cours de révision avec l’appui de nos partenaires de l’Union Européenne et de l’ONUDC. La nouvelle loi recadrera la définition du terrorisme conformément aux standards internationaux et fixera les modalités de son application en respectant strictement les droits de tous à un procès équitable.

En termes d’avancée législative on peut citer aussi :

* La loi 029/PR/2015 du 21 juillet 2015 portant interdiction du mariage d’enfants ;
* L’Ordonnance N°006/PR/2018 du 30 mars 2018 portant lutte contre la traite des personnes en République du Tchad, ratifiée par la Loi N°012/PR/2018 du 20 juin 2018 ;
* La Loi 019/PR/2017 du 28 juillet 2017 portant régime pénitentiaire ;
* La Loi N° 009/PR/2014 du 10 février 2014 portant lutte contre la criminalité cybernétique ;
* La Loi N° 007/PR/2014 du 14 février 2014 portant protection des données à caractère personnel ;
* La Loi N° 006/PR/2014 du 10 février 2014portant création de l’Agence Nationale de Sécurité Informatique et de Certification Electronique.
* la Loi N°005/PR/2015 du 4 février 2015 portant protection des droits des consommateurs;
* Le Décret N°142/PR/2014 du 19 février 2014 fixant les modalités d’application de la Loi N°008/PR/2013 du 10 mai 2013 portant Etat-Civil en République du Tchad, qui a fait évoluer le dispositif juridique existant en matière de l’état-civil. Ce décret contribue ainsi à rendre effective la Loi sur l’état-civil qui apporte une certaine assurance juridique aux personnes nées au Tchad, qu’elles soient tchadiennes, étrangères ou refugiées.

Sur ce dernier point, je tiens à informer l’ensemble de la Communauté internationale que le Tchad lancera incessamment une vaste opération de délivrance des jugements supplétifs pour permettre la délivrance d’actes de naissance aux 120.000 enfants des Réfugiés nés sur notre territoire. Cette opération qui a pour but de lutter contre l’apatridie sera menée avec l’appui du Haut Commissariat aux Réfugiés et la délivrance du jugement supplétif qui est soumise à des frais sera exceptionnellement gratuite sur décision du Chef de l’Etat.

**Excellences, Mesdames et Messieurs ;**

En matière de coopération avec les organes des traités, le Tchad continue à maintenir sa disposition permanente à participer et à échanger avec les différentes structures concernées. Notre pays a lancé des invitations ouvertes aux détenteurs des mandats des procédures spéciales.

C’est ainsi qu’en fin 2017 et début 2018 nous avons accueillis des experts indépendants sur l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes dans la législation et la pratique et ceux sur la lutte contre l’utilisation des Mercenaires comme moyen de violer les droits de l’homme et d’empêcher l’exercice des droits du peuple. Le Tchad et son Gouvernement sont disposés à recevoir d’autres experts intéressés par notre pays.

Il faut souligner également que mon pays a donné son accord, le 21 juin 2012, pour l’ouverture d’un Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l’Homme sur notre territoire pour mieux renforcer cette coopération. Nous avons même organisé un événement pour la mobilisation des fonds nécessaires pour l’ouverture de ce bureau. C’est après de longues années d’attente que la communauté internationale s’est enfin résolue à mettre les moyens (encore en deçà des attentes) pour l’ouverture prochaine dudit bureau. Des signes avant-coureurs nous font entrevoir cette échéance en 2019.

Le Tchad a également soumis son document de base commun sensé lui faciliter la rédaction des prochains rapports. C’est dans cette perspective qu’un rapport relatif à la Convention contre la Torture a été soumis au Comité contre la torture avant l’arrivée de la délégation tchadienne. Les rapports en vertu des conventions sur les droits des enfants et l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes seront bientôt transmis compte-tenu de leur adoption.

**Mesdames et Messieurs,**

Dans le cadre de ces engagements internationaux, mon pays a accueillis courant 2015, le Président de la Cour Africaine des Droits de l’Homme et du Peuple ainsi que le Procureur de la Cour Pénale Internationale qui mène plusieurs enquêtes au Tchad dans le cadre des crimes commis en République sœur de la Centrafrique.

Je me permets avec ce chapitre judiciaire, de relever et de me féliciter de la Condamnation définitive, le 27 avril 2017, de l’ancien dictateur tchadien Hissein Habré et de ses complices par les Chambres Africaines Extraordinaires de Dakar d’une part et par la Cour Criminelle de N’Djaména d’autre part.

Malheureusement, dans le cadre des deux procédures, la question de la réparation reste pendante pour clôturer définitivement ce dossier épineux qui a causé beaucoup des drames irréversibles dans la vie de notre nation toute entière.

Nous sommes conscients de l’impatience des parties civiles quant à cette lenteur liée à la mise en œuvre des conclusions de ces deux juridictions. Pour ce qui est du Tchad, nous allons nous pencher sur le dossier dès notre retour au pays avec les victimes et leurs conseils pour une issue rapide et une exécution de l’arrêt. C’est le lieu de lancer un appel solennel à tous les amis du Tchad afin qu’ils puissent apporter leur contribution pour que cette justice transitionnelle puisse être menée à son terme surtout en ce qui concerne la réparation et la garantie de non répétition.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Les progrès réalisés en matière des droits de l’homme depuis le cycle précédant de l’EPU se mesurent au niveau des droits civils et politiques, des droits économiques, Sociaux et Culturels et des droits catégoriels outre les questions transversales comme l’Egalité et la non-discrimination à l’égard des femmes, les enjeux environnementaux et la lutte contre le terrorisme.

Au sujet de l’égalité et de la non-discrimination, l’Etat tchadien a réalisé un certain nombre de progrès hautement appréciables. A ce titre, plusieurs textes non discriminatoires relatifs au statut des femmes sont adoptés à l’exemple de l’Ordonnance N°012/PR/2018 du 22 mai 2018, instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives. De même, des projets tendant à rehausser le statut et les conditions des femmes ainsi que les institutions de promotion des droits de la femme, à l’exemple de la Maison de la Femme, sont mises en place.

En matière de protection de l’environnement, le Tchad a pris plusieurs mesures législatives et règlementaires interdisant la coupe abusive des bois et la destruction de l’environnement. Pour atténuer les effets de ces mesures, le Gouvernement a subventionné le prix du gaz butane.

Comme vous le savez, mon pays est au cœur du dispositif de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel et le bassin du Lac-Tchad. D’importantes ressources humaines, matérielles et financières sont mobilisées dans cette guerre qui nous est imposée par les nébuleuses terroristes. Avec l’appui des Etats frères et amis de la sous-région, nous essayons de mener la lutte contre cette force parfois invisible.

Des amis nous accompagnent en soutien aux Forces Multinationales Mixte dans le cadre du Bassin du Lac-Tchad et aux Forces du G5 Sahel pour apporter une réponse axée sur le développement afin d’éprouver la résilience. L’humanitaire ne pouvant pas à lui seul apporter une réponse durable, il faut donc mobiliser plus de moyens pour lutter contre la pauvreté qui est la base de l’embrigadement des jeunes souvent désœuvrés.

**Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs ;**

Dans le cadre du dialogue politique, il faut saluer la tenue de l’élection présidentielle de 2016 de manière consensuelle, participative et inclusive. Toutes les forces vives de la nation y ont concouru et le vainqueur a été agréé par tous.

Aujourd’hui, un Cadre National de Dialogue politique (CNDP), paritaire, réunit la majorité et l’opposition pour mettre en place le dispositif nécessaire pour des élections apaisées. C’est ainsi que la semaine dernière l’Assemblée Nationale a voté, à l’unanimité, la loi instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante présentée par le Gouvernement mais qui est le fruit d’un travail consensuel au sein du CNDP.

En outre, la tenue en mars 2018 du Forum National Inclusif a été une grande assise ayant permis de définir les grandes orientations stratégiques du Tchad pour les prochaines années. Les droits humains en général et les droits spécifiques et catégoriels en particuliers occupent une place de choix dans ses résolutions. Le cadre du dialogue politique a été revu et le statut de l’opposition constitutionnalisée. La liberté de circulation, la liberté de presse, le droit de grève et le droit de manifestation sont garantis par la constitution et s’exercent dans le cadre des lois qui les réglementent.

Toutefois, les préoccupations soulevées contre les interdictions de manifestations entendues ces derniers temps ne sont que les conséquences de la tension sécuritaire ambiante dans notre pays qui est à l’épicentre de la lutte contre le terrorisme.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Compte tenu de la crise mondiale et de la répercussion des conséquences de la lutte contre le terrorisme, les budgets des secteurs clés de l’éducation, de la santé, des affaires sociales et des infrastructures connaissent malheureusement une baisse notable. Mais qu’à cela ne tienne, dans le domaine de l’éducation, le Gouvernement maintien le cap en termes de formation, de recyclage, de renforcement des capacités des enseignants, de la construction et de la réhabilitation des salles de classe avec l’appui de ses partenaires traditionnels notamment l’UNESCO, l’ISESCO, la BID...

Sur le plan sanitaire, outre la politique Nationale de la Santé, un certain nombre de mesures et plans stratégiques pour améliorer l’accès et la qualité des soins de santé de la population sont prises ou en voie de l’être telles que la couverture sanitaire universelle, la gratuité ciblée des soins, la santé sexuelle et reproductive des adolescents et la stratégie du nouveau-né, les soins obstétricaux et néonatals d’urgence.

Malgré les efforts du Gouvernement, en instituant en entre autres, la réunion mensuelle sur la santé autour du Chef de l’Etat, le défi de rendre accessible les structure sanitaires de qualité, sur l’ensemble du territoire national et plus particulièrement pour les populations nomades et rurales, reste de taille.

De même, le taux élevé d’analphabétisme, et plus particulièrement celui des femmes, pose un problème pour la mise en œuvre des politiques publiques socio-sanitaires.

L’ensemble des éléments énumérés ci-haut intègrent parfaitement la plupart des différentes recommandations faites lors du Cycle précédent.

**Monsieur le Président du Conseil des Droits de l’Homme,**

**Mesdames et messieurs les membres du Conseil ;**

Comme souligné ci-haut, le présent rapport a été élaboré dans un contexte socioéconomique et financier particulièrement difficile.

Nonobstant cette conjoncture, le Gouvernement entend consolider la démocratie, la bonne gouvernance et renforcer l’efficacité de l’Etat en consolidant la paix, l’unité et la concorde nationale.

Il travaille aussi à renforcer la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l’exclusion sociales. En soutenant les services sociaux de base et le développement du secteur rural.

,Pour y parvenir, le Gouvernement a besoin du soutien de la communauté internationale pour l’appuyer à améliorer ses indicateur de développements.

Il convient de rappeler que le Tchad attend toujours de la Communauté internationale un soutien plus consistant face à l’engagement de son armée nationale sur plusieurs fronts de la lutte contre le Terrorisme.

Nous sollicitons aussi l’appui des amis du Tchad pour renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de la Commission Nationale des Droits de l’Homme.

Je ne saurais terminer mes propos sans réitérer au Conseil des Droits de l’Homme et aux États parties les remerciements du Gouvernement tchadien pour leur disponibilité et leur accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations. De même, le Gouvernement tchadien reste ouvert au dialogue et déterminé à œuvrer avec le Conseil des Droits de l’Homme pour l’amélioration de la situation globale des droits humains qui est une quête permanente dans tous les pays du monde.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**